

Modèle Formation Raccourcie (FoRa) ASE CFC dès 2022

Séance d'information

En collaboration avec

31 janvier 2022



Ecole professionnelle santé-social
Berufsfachschule Soziales - Gesundheit

Sommaire

1. Accueil et souhaits de bienvenue
2. Présentation du Modèle de la **FoRa** ASE CFC
3. Questions - Réponses

Présentation du modèle FoRa ASE CFC

- Bref rappel historique et objectifs
- Profil requis
- Contrat d'apprentissage
- Salaire
- Frais pour les CIE et autres frais
- Plan de formation – 3 lieux de formation
- Procédure de qualification
- Documents de référence

Bref rappel historique et objectifs

- Entrée en vigueur de la nouvelle OrFo le 1^{er} janvier 2021
- Suppression de la formation raccourcie
- Sondage effectué auprès des entreprises formatrices
- Accord pour l'élaboration d'un modèle de formation raccourcie donné par le Service de la formation professionnelle (SFP)
- Entrée en vigueur du **nouveau** modèle **raccourci** à la rentrée scolaire 2022

Bref rappel historique et objectifs

Possibilité pour personnes adultes avec expérience professionnelle

- d'acquérir les compétences du niveau du CFC d'ASE
- de coordonner charges familiales et charge de travail de manière optimale
- de conclure un contrat d'apprentissage pour bénéficier d'un encadrement pratique organisé et suivi
- de suivre des cours professionnels et interentreprises adaptés aux adultes

Profil requis

Selon recommandation SavoirSocial

Qualification	Focus / orientation	Expérience professionnelle	Âge minimum	Formation Raccourcie assistante socio-éducative CFC
sans diplôme du degré secondaire II		au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins une année à un taux de travail de 60 % dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social.	20 ans*	
maturité gymnasiale (pas social, pédagogie, santé)		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité professionnelle	social, santé			
maturité professionnelle (pas pédagogie, travail social ou santé)		un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité spécialisée	pédagogie, travail social ou santé			
maturité spécialisée		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
Certificat fédéral de capacité CFC		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		

Contrat d'apprentissage

- Formulaire de contrat standard unique suisse
www.ca.formationprof.ch
- Mêmes droits et obligations des deux parties (Art. 344 à 346 CO)
- Pas de convention possible (Art. 344 al. 6)
- Obligation de joindre une demande de réduction spéciale : www.ortrafr.ch -> ASE -> [Voies de formations et de qualification](#) (formulaire-type proposé par l'OrTra)
- Si nécessaire – demande de dispense de culture générale (même document)
- Même surveillance SFP – commission d'apprentissage

Contrat d'apprentissage

- Taux d'occupation et salaire : **deux éléments à distinguer**

Le taux d'occupation : doit couvrir l'ensemble des prestations d'apprentissage, resp. des lieux de formation

Charge pratique en entreprise	Enseignement professionnel et Cours interentreprises	Culture générale	Taux d'occupation à indiquer sur le contrat	Demande de réduction à adresser au SFP
50%	25%	Dispense	75%	Oui, obligatoire
50%	25%	10%	85%	Oui, obligatoire
60%	25%	Dispense	85%	Oui, obligatoire
60%	25%	10%	95%	Oui, obligatoire
65%	25%	Dispense	90%	Oui, obligatoire
65%	25%	10%	100%	Oui, obligatoire
70%	25%	Dispense	95%	Oui, obligatoire
75%	25%	Dispense	100%	Oui, obligatoire

Contrat d'apprentissage

- Taux d'occupation et salaire : **deux éléments à distinguer**

Le salaire est

- > indépendant du taux d'activité total
- > dû pour l'ensemble des prestations d'apprentissage, resp. des lieux de formation
- > Peut être fixé en lien avec le taux d'activité en présentiel en entreprise
- > Pas de recommandation salariale spécifique
- > Pour les cas sans lien avec antécédent en entreprise, se référer au salaires de 2^e et 3^e année de la formation de 3 ans (CHF 900.-/1200.-)

Contrat d'apprentissage

- Frais pour les CIE et autres frais

> Cf. remarque point 6 du contrat

La fréquentation des cours interentreprises CIE n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les apprenti-e-s. (cf. art. 21, al. 3, OFPr)

Pas de coûts supplémentaires pour la personne en formation

> Prise en charge harmonisée des frais de formation pour les entités subventionnées, selon tableau de référence du Service de la prévoyance sociale – tarifs parfois variables selon les réseaux santé-social des districts

Contrat d'apprentissage

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la prévoyance sociale SPS
Sozialvorsorgeamt SVA
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 68
www.fr.ch/sps

EMS : Apprentissage : frais annexes payés par qui ?

Nouvelle pratique valable dès la rentrée scolaire **2020 - 2021**
prise en considération dans le cadre du calcul du correctif des comptes de l'année **2020**

Frais	Pratique Etat FR		Pris en compte par le SPS (correctif des comptes)	Remarques
	Payés par l'employeur	Payés par l'apprenti-e		
1) Frais d'écolage pour les cours interentreprises (CIE)	100%	-	100%	Selon l'art. 21 al. 3 de l'Ordonnance fédérale du 19.11.2003 sur la formation professionnelle, l'entreprise formatrice supporte les coûts qui résultent de la participation des personnes qu'elle forme aux cours interentreprises et à d'autres lieux de formation comparables.
2) Frais d'écolage pour l'enseignement professionnel	-	-	-	L'écolage est pris en charge par l'Etat dès lors qu'il existe un contrat d'apprentissage valable, validé par le Service de la formation professionnelle.
3) Frais de matériel scolaire : livres, manuels, documentation	-	100%	-	Ces frais sont à la charge de l'apprenti-e, à préciser au point 6 du contrat d'apprentissage.
4) Frais de déplacement et de repas pour se rendre à l'école professionnelle	-	100%	-	Pour se rendre à l'école professionnelle, aucun frais de déplacement ou de repas n'est remboursé à l'apprenti-e. A préciser au point 6 du contrat.
5) Frais de déplacement et de repas pour se rendre aux CIE	100%	-	100%	Guide de l'apprentissage de l'EFR, art. 10.3 "Frais relatifs aux cours interentreprises". Directives du 30 août 2016 relatives aux déplacements de service.
6) Taxe de cours	-	100%	-	Taxe relative aux coûts et fournitures scolaires (taxe administrative selon OTIFP*, art. 2).
7) Frais d'examen	100%	-	100%	Les frais d'examen, s'il y en a, sont à la charge de l'employeur.
8) Frais en lien avec une admission à la procédure de qualification selon l'article 32 OFPR	-	100%	-	Tous les frais y relatifs sont exclusivement à la charge de la personne (frais d'écolage théorique et pratique, taxe de cours, taxe et frais d'examen, matériel scolaire).

* Ordonnance du 2 juillet 2012 sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle - 420.16

Remarque : tous les frais à charge de l'employeur sont pris en considération dans le cadre du correctif annuel de comptes sous la rubrique "Autres charges salariales : Autres".
Par conséquent, ils **n'entrent pas** dans le cadre du 0.50 % "Frais de formation" ni dans celui du 0.20 % "Suivi de la démarche qualité".

L:\2_EMS\3_EMS_Budgets et correctifs des comptes\Types_Correctif 2019-Budget 2021\Apprentissage_Frais payés par l'employeur ou l'apprenti-e_Rentree scolaire 2020-2021.xlsx

04.05.2020/CG

Formation en entreprise

- Mêmes exigences que pour la formation en 3 ans
 - plan de formation identique
 - durée réduite d'un tiers pour la mise en œuvre
 - procédure de qualification / examen pratiques standard
 - **en moyenne 2 ½ jours**
- de pratique professionnelle / semaine**
- Suivi de formation avec le dossier de formation, la revue de semestre et le rapport de formation selon nouvelle Orfo (utilisation gratuite de PiA-PeF via OdAOrg)

Ecole professionnelle: ESSG

Jours de cours 1^{ère} année 2022-2023, sem. 1-38:

- *Mercredi toute la journée (BP)*
- *Jeudi matin (BP) + après-midi (eCG)*

Jours de cours 2^{ème} année 2023-2024 sem. 1-32 (à confirmer):

- *Lundi toute la journée (BP)*
- *Mardi après-midi (eCG)*

Ecole professionnelle: ESSG

Cours BP de première année (2022-2023):

Bloc 1 - ME matin	1.1: Encouragement de l'autonomie et de la participation
	1.2: Organiser l'environnement et les prestations d'activités et accompagner les PA
	1.3: Accompagner les personnes dans les situations exigeantes
Bloc 2 - ME A-M	2.1: Agir en conformité avec son rôle professionnel
	2.2: Gérer les tâches administrative et la qualité
	2.3: Reconnaître et prendre en compte les besoins de la PA
	2.4: Effectuer les tâches d'intendance et aider à la prise des repas
Bloc 3 - JE matin	3.1: Veiller au bien être de la PA et agir en situation d'urgence
	3.2: Etablir des relations professionnelles et respecter la sphère privée

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Ecole professionnelle: ESSG

Cours BP de deuxième année (2023-2024):

Bloc 4 - LU matin	4.1: Participer à la planification de prestations et d'activités pour les PA en tenant compte des étapes du développement
	4.2: Evaluer ses propres actions et prestations
Bloc 5 - LU A-M	5.1: Communiquer et collaborer dans son contexte et en interdisciplinarité en tenant en compte de son rôle professionnel
	5.2: Planifier et accompagner le quotidien

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises



Généralités :

- Les CIE sont spécifiques aux orientations (EN, HA, PA)
- Ils ont lieu pendant les 3 premiers semestres de formation
- Coordination avec l'ESSG
- Un total de 16 jours de CIE
- Basé sur la proposition de SavoirSocial
- En majorité uniquement Racc
- Possible regroupement avec les classes initiales

Cours interentreprises

CIE ASE EN 1^{ère} année (2022-2023) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
3	Introduction et Etablissement d'une relation	Proximité et distance Facteurs de risque	Racc
1	Premiers secours		Racc ou In.
2	Nourrissons et petits enfants		Racc ou In.
2	Education et développement	Motricité et jeux	Racc
2	Education et développement	Créativité, jeux et médias	Racc

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises

CIE ASE EN 2^{ème} année (2023-2024) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
2	Etablissement d'une relation	Module d'approfondissement	Racc
2	Education et développement	Autonomie	Racc
2	Processus de groupe et d'inclusion	Orientation développement	Racc ou In.

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises

CIE ASE HA 1^{ère} année (2022-2023) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
3	Introduction et Etablissement d'une relation	Proximité et distance Facteurs de risque	Racc HA + PA
1	Premiers secours		Racc ou In.
1	Processus de fin de vie et de deuil		Racc HA + PA
2	Soins en situation d'accompagnement	Soins corporels Ecole du dos / Mobilisation	Racc HA + PA
2	Autodétermination, participation et inclusion	Prise de repas Centres d'intérêts et soutien Activités	Racc HA + PA

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises

CIE ASE HA 2^{ème} année (2023-2024) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
2	Etablissement d'une relation	Module d'approfondissement	Racc HA + PA
2	Soins en situation d'accompagnement	Actes médico-techniques	Racc HA + PA
2	Autonomisation et autodétermination	Communication Stimulation basale Nouveaux médias	Initiale (2 ^e)
1	Situations psychologiquement exigeantes	Analyse de situations	Initiale (3 ^e)

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises

CIE ASE PA 1^{ère} année (2022-2023) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
3	Introduction et Etablissement d'une relation	Proximité et distance Facteurs de risque	Racc HA + PA
1	Premiers secours		Racc ou In.
1	Processus de fin de vie et de deuil		Racc HA + PA
3	Soins en situation d'accompagnement	Soins corporels Ecole du dos / Mobilisation Hop santé	Racc HA + PA Racc HA + PA Initiale (2 ^e)
2	Autodétermination et participation	Prise de repas Centres d'intérêts et soutien Activités	Racc HA + PA

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Cours interentreprises

CIE ASE PA 2^{ème} année (2023-2024) :

Jours	Titre	Thématique	Planification
2	Etablissement d'une relation	Module d'approfondissement	Racc HA + PA
2	Soins en situation d'accompagnement	Actes médico-techniques	Racc HA + PA
2	Situations psychologiquement exigeantes	Analyse de situations, accompagnement en situation de démence	Initiale (3 ^e)

Etat au 31.01.2022, sous réserve de changement

Procédure de qualification

- Première procédure de qualification en 2024
- 3 domaines de qualification :
 - Examen pratique (TPP)
 - Connaissances professionnelles
 - Culture générale
- Pas de différence dans la mise en œuvre standard

Documents de référence

- Modèle de formation raccourcie dès 2022 du canton de Fribourg
 - Formulaire-type demande de réduction et, si nécessaire, de dispense CG
- > www.ortrafr.ch -> *Rubrique Assistant-e socio-éducatif/-ve CFC -> Voies de formation et/ou de qualification*
www.ortrafr.ch/fr/voies-formation-qualification-64.html)
- Convention et note explicative pour les candidat-e-s admis-e-s selon l'article 32 ou VAE -> www.ortrafr.ch -> *Rubrique Entreprises formatrices -> Recommandations* www.ortrafr.ch/fr/recommandations-91.html)

Modèle de formation raccourcie pour les germanophones



- Un modèle est en cours d'élaboration en collaboration avec le canton de Berne